

14.09.2005 – 10:25 Uhr

e-voting de la Société suisse de la sclérose en plaques - Vote relatif à l'exclusion des cinq prestations de médecine complémentaire de l'assurance de base

Zurich (ots) -

Suite à la décision d'exclure cinq prestations de médecine complémentaire de l'assurance de base, la Société suisse de la sclérose en plaques organise un sondage électronique auprès de la population. Le résultat sera transmis au Conseil fédéral et communiqué à l'opinion publique.

Conformément à une décision du Conseil fédéral, cinq méthodes de médecine complémentaire ne sont plus prises en charge par l'assurance de base obligatoire depuis le 1er juillet 2005. Sont concernées: la médecine anthroposophique, l'homéopathie, la thérapie neurale, la phytothérapie et la médecine traditionnelle chinoise.

Les demandes de nombreux patients préoccupés ont conduit la Société SEP à inviter la population suisse à se prononcer pour ou contre le choix du Conseil fédéral. Pour cela, il suffit de se rendre sur www.sclerose-en-plaques.ch/f et de répondre en un simple clic de souris à la question: «Pensez-vous que les cinq méthodes de médecine complémentaire doivent être incluses dans l'assurance de base obligatoire?»

Le vote aura lieu du 14 au 30 septembre 2005, à l'adresse Internet indiquée ci-dessus. La Société suisse de la sclérose en plaques transmettra ensuite directement le résultat au conseiller fédéral Pascal Couchepin et en informera l'opinion publique.

Contact:

Annemarie Bürgi
Relations publiques
Société suisse de la sclérose en plaques
Tel.: +41/43/444'43'34
E-Mail: abuergi@multiplesklerose.ch

Patricia Monin
Relations publiques
Société suisse de la sclérose en plaques
Tel.: +41/43/444'43'30
E-Mail: pmonin@multiplesklerose.ch

Société suisse de la sclérose en plaques
Internet: www.multiplesklerose.ch